

Marché public de prestations intellectuelles

**Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret relatif aux
marchés public**

**Cahier des Charges : Étude des publics des chemins de Compostelle dans
les Pyrénées-Atlantiques**

Cahier des charges – Septembre 2026

Article 1. Maîtrise d'ouvrage

L'Agence des chemins de Compostelle (association Loi 1901), en partenariat étroit avec l'Association des municipalités du Camino Frances (AMCS), le **Comité Départemental du Tourisme (CDT) des Pyrénées-Atlantiques** et les acteurs locaux, assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude. Le pouvoir adjudicateur est représenté John Palacin, le Président de l'association.

Article 2. Objet de la consultation

La présente consultation vise à confier à un prestataire la réalisation d'une **étude qualitative et quantitative des publics, des pratiques et des retombées économiques des chemins de Saint-Jacques de Compostelle au sein du département des Pyrénées-Atlantiques**.

Cinq ans après l'étude interrégionale de 2021 (Annexe 1), il s'agit d'actualiser les données sur ce territoire stratégique pour la voie d'Arles, d'analyser l'évolution des profils (notamment l'essor du vélotourisme et du bivouac) et de mesurer l'impact économique réel sur l'économie locale.

Article 3. Contexte de l'étude

Le projet VOLVERALCAMINO :

Ces dernières années, le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et premier Itinéraire Culturel Européen, a connu une baisse du nombre de pèlerins et de touristes sur la Voie d'Arles. Il constitue pourtant un atout culturel et touristique majeur pour maintenir l'activité dans les zones rurales qu'il traverse. C'est une destination qui unit patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel dans une offre de tourisme paisible, intérieur, actif et de nature.

Le projet « VolveraAlCamino » vise à repositionner cet itinéraire comme référence en matière de tourisme de pèlerinage et de nature, en améliorant les services pour les pèlerins, en les adaptant à leurs nouveaux besoins, et en le promouvant conjointement sur les marchés internationaux. Le potentiel de la route comme liant géographique, culturel, économique et social sera activé grâce à la coopération transfrontalière entre le CD64, l'ADT64, le Gouvernement d'Aragon et Turismo de Aragón, avec le soutien de communes comme Jaca, Cette-Eygun et Lescar, ainsi que des réseaux municipaux comme l'AFCC et l'AMCS. Le projet prévoit une stratégie de communication commune, un outil de gouvernance transfrontalière et des plans d'action conjoints. Il renforcera les services aux pèlerins et touristes via la sécurisation des tronçons, l'amélioration de la signalisation, la digitalisation des ressources patrimoniales et naturelles, et

l'amélioration des infrastructures du Chemin. Un système d'accueil structuré sera mis en place, avec des points d'entrée à Lescar et Jaca. Il renforcera également la professionnalisation et la capacité d'accueil des acteurs locaux. Les habitants seront mobilisés pour préserver les valeurs universelles exceptionnelles du Chemin.

Un territoire clé de convergence et de flux

Les Pyrénées-Atlantiques occupent une place unique dans le paysage jacquaire européen. Le département voit converger les quatre grandes voies historiques françaises (Puy-en-Velay, Vézelay, Tours, Arles) ainsi que la Voie du Piémont Pyrénéen et la Voie du Littoral. Le passage mythique par **Saint-Jean-Pied-de-Port** et le col de Roncevaux en fait le secteur le plus fréquenté de France, mais crée aussi de forts déséquilibres avec les autres voies. En particulier, la voie d'Arles, dont le passage vers l'Espagne se fait par le col du Somport, est moins connue et fréquentée, mais connaît ces deux dernières années une légère augmentation de sa fréquentation.

Les enseignements de l'étude de 2021 et les enjeux de 2026

L'étude nationale de 2021 a permis de dresser un premier profil global des cheminants après la crise sanitaire. En 2026, de nouvelles dynamiques se confirment :

- **Nouvelles aspirations** : Recherche renforcée de déconnexion, de bien-être, mais aussi de formes d'itinérance plus autonomes (bivouac, micro-aventures).
- **Diversification des pratiques** : Croissance exponentielle du voyage à vélo et de l'assistance logistique (portage de bagages).
- **Gestion des flux** : Nécessité de dynamiser l'économie des vallées intérieures et des zones rurales traversées.

Article 4. Objectifs de l'étude

1. **Actualiser la connaissance des publics (itinérants et excursionnistes)** : Déterminer le profil socioprofessionnel, l'origine géographique (part des clientèles internationales en 2026), les motivations (spirituelles, sportives, culturelles) et les modes de transport.
2. **Analyser l'expérience client et la satisfaction** : Évaluer l'offre d'hébergement (gîtes, campings, accueil pèlerin), la signalétique, les services (portage, connectivité) et l'accessibilité des points de départ/arrivée.
3. **Mesurer les retombées économiques locales** : Estimer le panier moyen par jour et par type de cheminant, et évaluer l'impact direct sur les commerces, hébergements et services des Pyrénées-Atlantiques.

4. **Identifier les freins et leviers de développement** : Proposer des pistes d'action pour lisser la saisonnalité, mieux répartir les flux sur les différentes voies du département et valoriser les mobilités douces.

Article 5. Contenu de la prestation et méthodologie attendue

Le prestataire devra concevoir et déployer un dispositif mixte:

- **Volet Quantitatif** : Administration de questionnaires (physiques et numériques via QR Codes) sur des points stratégiques du 64 (ex: Lescar, Oloron-Sainte-Marie, Bedous, etc.). Le prestataire s'appuiera sur les données des éco-compteurs du département pour le redressement des échantillons.
- **Volet Qualitatif** : Entretiens approfondis auprès de profils ciblés (pratiquants vélo, usagers du bivouac, marcheurs au long cours) et d'acteurs clés (hospitaliers, offices de tourisme, professionnels du tourisme).
- **Analyse et restitution** : Fourniture d'un rapport de synthèse, d'infographies claires et de préconisations opérationnelles pour le CDT 64 et l'Agence.

Dans sa réponse, le candidat devra justifier le choix méthodologique de collecte retenu et les coûts de réalisation. Il devra :

- Proposer une méthode et les échantillons associés,
- Décrire les processus de collecte de l'information,
- Rédiger et mettre en page le questionnaire (éventuellement en plusieurs langues).

Si la méthodologie de collecte proposée par le candidat passe par un questionnaire papier, il est demandé d'établir un tarif pour l'impression et la saisie des questionnaires (nombre de questionnaires imprimés, nombre des questionnaires collectés).

Article 6. Calendrier prévisionnel (2026 - 2027)

- **28 septembre 2026** : Lancement de la consultation.
- **30 octobre 2026** : Date limite de réception des offres.
- **Novembre 2026** : Sélection du prestataire et réunion de cadrage.
- **Décembre 2026 – Mars 2027** : Conception des outils d'enquête, traduction des questionnaires et mobilisation des partenaires locaux.
- **Avril à juin 2027** : Phase de collecte des données sur le terrain (couvrant toute la saison touristique).

- **Juillet 2027** : Traitement, redressement et analyse des données.
- **Août 2027** : Restitution finale des résultats.

Article 7. Budget prévisionnel

Le montant prévisionnel pour cette étude départementale ciblée est estimé à **20 000 € HT** (soit 25 000 € TTC), financé par le programme européen POCTEFA.

Article 8. Remise des offres

L'offre technique qui sera remise sera impérativement composée des éléments suivants dûment identifiés :

1) Une description détaillée de la méthodologie comprenant :

- Un descriptif précis et argumenté, éventuellement par des exemples, du choix méthodologique proposé ;
- Une évaluation de la charge de travail estimée en nombre de jours pour chaque type de prestation ;
- Une qualification du nombre d'intervenants externe au bureau candidat au cours des différentes phases ;
- Une présentation des contraintes techniques ;
- Un planning détaillé de mise en œuvre ;
- Les contraintes pour l'association et le comité de pilotage.

2) Une description détaillée du budget nécessaire pour chaque phase et le cas échéant chaque hypothèse préconisée incluant les coûts de toutes les interventions avec la description du coût pour chaque type d'intervenant s'il y a lieu.

3) Les conditions de bonne réalisation de l'étude avec un descriptif précis des risques pouvant être prévisibles et de leurs conséquences sur la réalisation finale, tant en termes de qualité que de délai.

4) Une présentation de l'entreprise et de ses sous-traitants, s'il y a lieu (forme juridique, capital et date de création de la société) ainsi que les références détaillées et la répartition des tâches de chaque intervenant.

5) Des références détaillées en particulier dans des travaux similaires, avec pour chaque référence, les dates de réalisation, le nom des responsables de l'étude, les délais de réalisation, les contraintes spécifiques.

6) Les documents administratifs usuels (lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses cotraitants ; attestation sur l'honneur relatif aux

déclarations fiscales et sociales ; certificats de qualification professionnelle ou équivalents du candidat (mandataire et cotraitants en cas de groupement) ; attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle).

Article 9. Critères de sélection des offres

Les offres seront évaluées selon la pondération suivante :

- **45%** : Qualité de la méthodologie proposée dans la continuité de celle utilisée dans l'étude réalisée en 2021 et pertinence des points d'enquête choisis dans le 64.
- **25%** : Prix de la prestation.
- **20%** : Compétences et organisation de l'équipe dédiée.
- **10%** : Expérience dans le domaine du tourisme d'itinérance ou des études de publics.

La date de remise des offres est fixée au 30 octobre 2026, 18h.

Aucune candidature arrivée après la date limite ne pourra être prise en compte.

Modalités de dépôt des dossiers :

Par voie électronique à l'adresse suivante : eva.bezgousko@chemins-compostelle.com ou par voie postale à l'attention de Monsieur John Palacin, Président de l'Agence des Chemins de Compostelle, 4 rue Clémence Isaure – 31000 Toulouse (avec la mention « étude des publics des Pyrénées Atlantiques »).

Le candidat n'est pas dans l'obligation de signer électroniquement les documents constitutifs de la candidature et de l'offre. Toutefois, le candidat pressenti sera dans l'obligation de fournir avant notification un acte d'engagement signé en original.